



PROJET ASSOCIATIF



Etablissements et services pour personnes en situation de handicap physique

Rue de Chateaubriand 85 110 – SAINT GERMAIN DE PRINCA Y

☎ 02.51.40.45.25 ✉ accueil@orghandi.org

🌐 www.orghandi.org

SOMMAIRE

PROJET ASSOCIATIF ET STRATÉGIQUE P.2

- Preamble

FONDEMENTS HISTORIQUES : « DU CLOS DU TAIL » A « ORGHANDI » P. 3

NOS FINALITÉS, PRINCIPES ET VALEURS P. 4

- Nos finalités et principes
- Nos valeurs de référence

NOS ORIENTATIONS ET PRIORITÉS P. 5

1. Garantir la personnalisation et la qualité de l'accompagnement
2. Adapter l'offre de service à l'évolution de l'environnement et de la demande sociale
3. Accompagner et soutenir les professionnels dans l'exercice des missions confiées
4. Optimiser la gouvernance et promouvoir la vie associative

CONCLUSION P. 8

ANNEXES

PROJET ASSOCIATIF ET STRATÉGIQUE

- **Préambule**

La démarche d'actualisation du projet associatif, couvrant les années 2008 à 2018, a trouvé son aboutissement lors d'une réflexion collective entre administrateurs et cadres de direction.

Ce nouveau projet associatif se veut être un document fédérateur établi à partir de références communes incluant les valeurs portées par l'association depuis sa création en 1982. Il permet, en prenant en compte la diversité des évolutions, de projeter son action dans l'avenir.

Association à but non lucratif, l'association **orghandi** accueille et accompagne des adultes en situation de handicap.

Acteur de l'Économie Sociale et Solidaire, elle exerce son action sur le territoire de la Vendée.

Inscrite depuis son origine dans une politique de recherche et de développement, elle veille à apporter des réponses en adéquation avec les évolutions sociétales et les besoins des personnes qu'elle accompagne dans ses établissements et services médico-sociaux.

Soucieuse de confronter son action à l'évolution de l'environnement et de la demande sociale, l'association **orghandi** a décidé de développer son projet de 2008, en lui donnant une dimension stratégique et une vision pour la période 2017/2021.

Ce projet à dimension stratégique, qui énonce les finalités, les valeurs, les buts, les orientations de l'association, a pour ambition de donner le cap pour organiser l'action associative dans les cinq années à venir.

Il est assorti d'un plan d'actions soumis à une évaluation annuelle. Il se veut mobilisateur de l'ensemble des parties prenantes de l'association, personnes accompagnées et leur entourage, bénévoles et professionnels mais aussi pour tous ceux qui extérieurs à l'association **orghandi** se reconnaîtront dans ses valeurs et ses actions.

Véritable cadre de référence, ce projet associatif et stratégique pose un ensemble de principes et d'orientations qui ont vocation à trouver leur traduction dans chaque projet pour chacun des établissements ou services.

FONDEMENTS HISTORIQUES : DU « CLOS DU TAIL » A « ORGHANDI »

L'association portant, à l'origine, le nom de « *Clos du Tail* », a été créée en décembre 1982, portée par la volonté d'élus de la commune. Elle débute son engagement par l'ouverture d'un foyer de vie le 1^{er} juillet 1985.

Comportant un effectif initial de 36 résidents, l'implantation de l'établissement traduit la volonté associative d'inclusion pleine et entière de ses résidents dans la cité. Il s'est constitué avec une volonté affirmée de tisser et d'entretenir un lien étroit avec les habitants de St Germain de Prinçay.



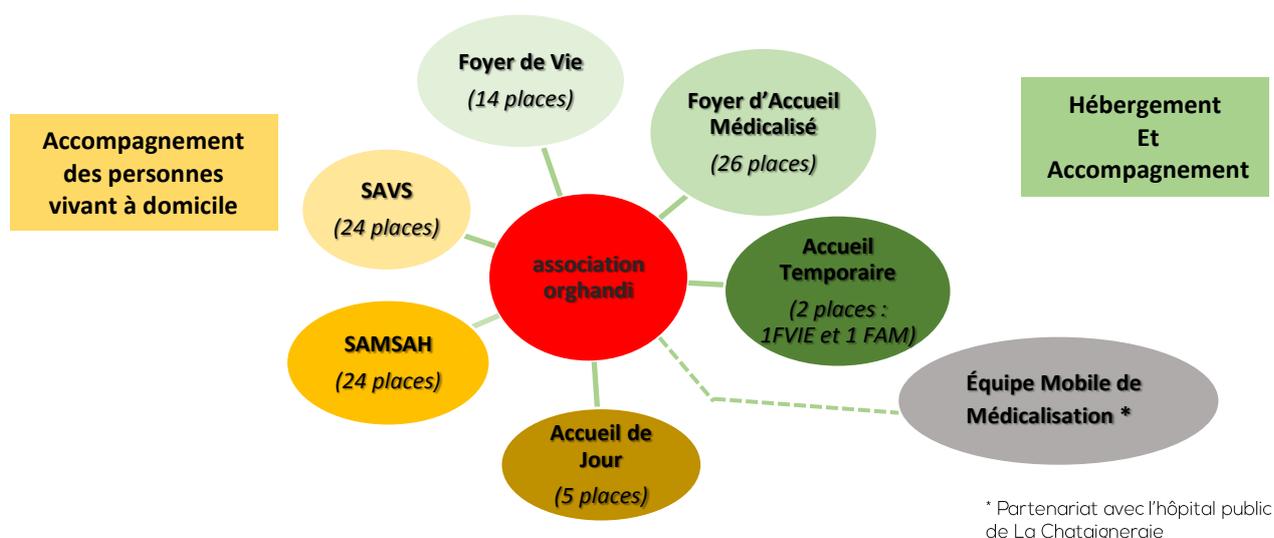
Après une première extension en 1989, les 18 places de Foyer de Vie sont transformées en Foyer d'Accueil Médicalisé, le 1^{er} février 2002, afin de répondre aux besoins évolutifs des personnes accompagnées.

L'ancrage territorial de l'association s'affirme avec sa collaboration à la mise en œuvre d'un groupement de coopération, le « Groupement de Coopération Sociale et Médico-Sociale des Collines Vendéennes » dont les partenaires (23 établissements) sont implantés sur le territoire de l'Est du département.

Après la formalisation, en 2008, de son nouveau projet associatif et le constat du besoin de développer des services à destination des personnes en situation de handicap physique vivant à domicile, l'association initie des projets de développement et de diversification.

En 2009, l'ouverture des nouveaux services de l'association **orghandi** : **S**ervice d'**A**ccompagnement à la **V**ie **S**ociale, **S**ervice d'**A**ccompagnement **M**édico-**S**ocial pour **A**dultes **H**andicapés, **A**ccueil de **J**our **M**édicalisé est accordée.

Leur mise en place progressive, débutée en 2010, est pleinement effective en 2014 avec : 24 places au SAVS, 24 places au SAMSAH réparties sur le secteur Est de la Vendée et 5 places en Accueil de Jour Médicalisé implantées à Saint Germain de Prinçay.



En cohérence avec l'évolution de son périmètre d'action et de son souhait d'ouverture, l'identité de l'association évolue en décembre 2015 pour prendre le nom d'**orghandi**.



NOS FINALITÉS, PRINCIPES ET VALEURS

• Nos finalités et principes

L'association **orghandi** accueille et accompagne des personnes adultes en situation de handicap, notamment celles atteintes d'un handicap physique avec ou sans handicap associé.

Elle leur permet de capitaliser sur leurs potentiels et de développer leur autonomie, en :

- ✓ considérant chacune d'entre elles dans son parcours de vie ;
- ✓ s'attachant à répondre non seulement à leurs besoins mais aussi à leurs attentes ;
- ✓ prenant en compte leur environnement familial et social.

Pour l'association, chaque personne accompagnée, est avant tout une personne à part entière, unique et singulière à laquelle elle se doit d'offrir les possibilités d'un plein épanouissement et de garantir le respect de ses droits fondamentaux.

• Nos valeurs de référence

Les valeurs portées par l'association **orghandi** s'inscrivent dans une philosophie humaniste. Elles rassemblent tous les acteurs engagés dans l'association, guident et donnent sens à leur action.

L'association place la personne accompagnée au centre de son dispositif d'actions. Elle lui assure la liberté d'expression et le libre arbitre pour qu'elle soit actrice de son projet de vie.

Forte de sa dimension sociale et solidaire l'association favorise l'accessibilité, la participation et l'inclusion dans toutes les activités proposées par l'environnement et le milieu de vie de la personne accompagnée.

L'association **orghandi** agit en permanence et au quotidien selon un socle de valeurs et de principes autour du respect :



NOS ORIENTATIONS ET PRIORITÉS

1. Garantir la personnalisation et la qualité de l'accompagnement

L'association garantit l'intérêt et les droits de la personne accompagnée. C'est pourquoi, elle agit en la considérant dans sa globalité, en intégrant les dimensions psychologique, familiale et sociale afin de personnaliser son projet.

Elle prend en compte les besoins, les attentes et les choix de la personne accompagnée. Elle l'associe aux décisions la concernant dans une démarche de valorisation de ses compétences et de co-élaboration de son projet.

Elle s'engage à améliorer constamment la qualité de ses prestations, à adapter ses réponses aux évolutions des besoins des personnes accompagnées et ce à chaque étape de la vie. Elle veille à assurer la continuité et la sécurisation des parcours et porte à cet effet une attention toute particulière à l'accompagnement des personnes vieillissantes.

L'association développe une dynamique d'ouverture de ses établissements aux acteurs locaux. Elle favorise l'inclusion sociale, culturelle et sportive des personnes accompagnées dans la vie de la cité comme vecteur du lien social et de l'exercice de la citoyenneté.

- **Priorité 1 :**
Prendre en compte les besoins et attentes des personnes accompagnées dans leur parcours de vie ;
- **Priorité 2 :**
Garantir la qualité de l'accompagnement global de chaque personne dans une démarche de bienveillance ;
- **Priorité 3 :**
Promouvoir et développer une dynamique d'inclusion.

2. Adapter l'offre de service à l'évolution de l'environnement et de la demande sociale

L'association **orghandi** inscrit son action sur la connaissance de son territoire et dans la prise en compte des demandes des services publics au niveau régional et national.

Elle se doit de rechercher et de proposer des dispositifs d'accompagnement innovants en réponse aux besoins nouveaux, ainsi qu'aux éventuelles situations d'exclusion et d'isolement des personnes en situation de handicap.

Pour ce faire, l'association :

- ↳ S'appuie sur ses dispositifs, ses ressources institutionnelles en adéquation avec les évolutions des besoins et de la demande sociale.
- ↳ S'implique et mobilise les moyens nécessaires au travail en réseau et au partenariat.
- ↳ Élabore et propose avec ses partenaires la mise en œuvre de dispositifs d'intervention innovants et y participe pleinement.

Les réponses à ces situations reposent sur :

- ✓ L'expérimentation, le développement de pratiques de coopération, le partage des compétences ;
- ✓ L'engagement des personnes accompagnées, des professionnels, des partenaires extérieurs ;
- ✓ Le soutien aux familles et aux aidants.

Elles se situent dans une logique de parcours adossée à une diversité d'espaces et de dispositifs de prise en charge œuvrant en totale complémentarité.

- ***Priorité 4 :***
Adapter les structures d'accompagnement à l'évolution des besoins des personnes handicapées.
- ***Priorité 5 :***
Favoriser le travail en réseau et stimuler la dynamique de coopération.
- ***Priorité 6 :***
Envisager le développement de nouvelles réponses à l'évolution de l'environnement.

3. Accompagner et soutenir les professionnels dans l'exercice des missions confiées

L'association **orghandi** s'appuie sur des professionnels de métiers différents, diplômés et qualifiés afin de répondre au mieux aux besoins des personnes accompagnées.

Cette diversité des métiers et la pluralité de compétences qui en découle, contribuent à la qualité du service. Elles constituent, aussi, un atout pour l'instauration et le partage d'un cadre de références professionnelles communes, propice au développement d'une pratique bientraitante fondée sur une relation de respect et d'empathie.

Consciente de ces enjeux, l'association porte une attention particulière à la qualité de vie au travail. Elle encourage les pratiques professionnelles transversales, soutient les démarches de supervision ou d'analyse des pratiques, veille à la prévention des risques professionnels.

Elle met en œuvre une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences afin d'anticiper les besoins futurs et de développer une stratégie d'adaptation. Elle conduit une politique de formation en faveur de l'amélioration des compétences et la reconnaissance des professionnels dans leurs fonctions. Elle encourage les liens avec les instituts de formation.

- **Priorité 7 :**
Stimuler et développer la culture d'entreprise au profit des bonnes pratiques et d'une qualité de vie au travail.
- **Priorité 8 :**
Adapter l'ensemble des compétences à l'évolution des besoins et de l'offre de service.
- **Priorité 9 :**
Impulser une dynamique de formation continue pour développer les compétences professionnelles.

4. Optimiser la gouvernance et promouvoir la vie associative

L'association **orghandi**, conformément à ses statuts, définit ses grandes orientations et sa stratégie à partir des trois instances qui sont l'assemblée générale, le conseil d'administration et le bureau.

Consciente des mutations de la société, des évolutions législatives et des contraintes budgétaires, l'association **orghandi** se doit d'en mesurer les enjeux pour en intégrer les effets dans ses actions, les porter aux différents échelons de son organisation et auprès de tous les acteurs.

Cette organisation basée sur une identification claire des champs d'action et des responsabilités de chaque acteur et sur une articulation harmonieuse de la relation entre le Conseil d'Administration et la Direction Générale garantit la cohérence du fonctionnement.

L'association **orghandi** s'inscrit résolument dans une dynamique de développement de la vie associative en étant attentive à :

- ✓ Favoriser les échanges entre administrateurs, salariés et bénévoles ;
- ✓ Soutenir l'engagement des administrateurs et des bénévoles ;
- ✓ Diversifier sa communication pour mieux se faire connaître ;
- ✓ S'impliquer dans les instances départementales et régionales ;
- ✓ Développer les partenariats sur son territoire.

- **Priorité 10 :**
Promouvoir les valeurs associatives au profit d'une vision globale et collective des enjeux.
- **Priorité 11 :**
Conserver l'articulation harmonieuse des relations entre administrateurs et dirigeants professionnels.
- **Priorité 12 :**
Assurer la pérennité et le développement de la vie associative.

CONCLUSION

Le projet associatif traduit la volonté de l'association de positionner ses actions face aux mutations actuelles de l'environnement pour mieux anticiper les besoins de demain.

Il réaffirme les valeurs humanistes de l'association, prend en compte les besoins et attentes des personnes accompagnées et la nécessaire adaptation de l'offre d'accompagnement à l'évolution de la demande sociale.

Il encourage l'innovation dans une démarche d'expérimentation de réponses nouvelles et de nouveaux dispositifs.

Il prône le renforcement de la vie associative dans laquelle chaque acteur de l'association et tous les niveaux de l'organisation sont impliqués.

Au-delà de cette volonté d'action, le projet associatif et stratégique de l'association **orghandi** :

- ✓ nous engage à agir en premier dans l'intérêt de la personne accompagnée et à mettre la culture de la bienveillance au cœur de notre action.
- ✓ est le reflet de notre ambition à œuvrer pour une société inclusive et un « vivre ensemble » porteur d'un changement de regard sur la personne en situation de handicap.

Projet présenté et validé en AG du 22 sept. 2017

